



## Ordonnance de nouvelles en ligne CRTC 2025-145

Version PDF

Gatineau, le 19 juin 2025

### Redevances de recouvrement des coûts (*Loi sur les nouvelles en ligne*)

1. La *Loi sur les nouvelles en ligne (Loi)* s'applique aux exploitants des plus grandes plateformes en ligne qui rendent disponible du contenu de nouvelles au Canada. En vertu de la *Loi*, le Conseil peut prendre des règlements lui permettant de recouvrer les coûts de son travail de réglementation auprès de ces exploitants.
2. Le *Règlement sur le recouvrement des coûts (Loi sur les nouvelles en ligne)*<sup>1</sup> [*Règlement*] est entré en vigueur le 1er avril 2025. Comme il est expliqué dans *Règlement sur le recouvrement des coûts (Loi sur les nouvelles en ligne)*, Politique réglementaire de nouvelles en ligne CRTC 2025-57, 26 février 2025, les redevances de recouvrement des coûts prévues par le *Règlement* peuvent uniquement servir à financer les travaux réalisés par le Conseil dans le cadre de la *Loi*. Elles ne peuvent pas servir à financer des travaux en radiodiffusion ou en télécommunications.
3. Le paragraphe 4(1) du *Règlement* prévoit le paiement d'une redevance de recouvrement des coûts annuelle par tout exploitant concerné.
4. Conformément à l'article 5 du *Règlement*, le Conseil doit publier un avis faisant état des coûts estimatifs qui seront engagés au cours d'un exercice et qui seront entraînés par l'exercice de ses attributions au titre de la *Loi*. Pour l'exercice 2025-2026 (soit du 1er avril 2025 au 31 mars 2026), ce montant s'élève à 2,719 millions de dollars.
5. Le *Règlement* prévoit un rajustement annuel pour veiller à ce que seuls les coûts réels engagés par le Conseil soient recouverts. Comme il s'agit de la première fois que des redevances de recouvrement des coûts seront perçues en vertu du *Règlement*, il n'y a pas de rajustement annuel pour le moment. Le rajustement annuel pour l'exercice 2025-2026 sera publié et appliqué au prochain exercice.
6. Par conséquent, la facturation nette pour la redevance de recouvrement des coûts du Conseil pour l'exercice 2025-2026 s'élève à 2,719 millions de dollars.

Secrétaire général

---

<sup>1</sup> [DORS/2025-51](#).